

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION				LOCATION		
4 500 € TTC	pour les prix inférieures à	60 000 €		Frais d'Etats de Lieux	jusqu'à 3 € / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 7,5% TTC	pour les prix entre	60 001 € et 100 000 €				
de 7% TTC	pour les prix entre	100 001 € et 150 000 €		Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	8 € / m ² Limité à 60% du loyer au dessus de 28 m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 6,5% TTC	pour les prix entre	150 001 € et 200 000 €				
de 6% TTC	pour les prix entre	200 001 € et 250 000 €				
de 5,5% TTC	pour les prix entre	250 001 € et 300 000 €		Frais d'entremise et de négociation	50 €	A la charge du bailleur
de 5% TTC	pour les prix entre	300 001 € et 350 000 €				
de 4,5% TTC	pour les prix entre	350 001 € et 400 000 €				
de 4% TTC	pour les prix supérieurs à	400 001 €				
Garages et parking forfait de 3 000 €						
ESTIMATION						
150 € Offert en cas de mise en vente à l'agence						

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 25 juin 2019 et du mandat numéro 3285

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial